Quelles sont les modifications du régime de pension au Luxembourg en 2026 ?

Réponse courte

La **réforme de l'assurance pension** votée le 18 décembre 2025 entre en vigueur progressivement dès le 1er janvier 2026. Elle vise à assurer la viabilité du système tout en maintenant l'**âge légal de départ à 65 ans**. Les modifications principales portent sur le taux de cotisation, la durée pour la pension anticipée et de nouveaux dispositifs fiscaux.

Le **taux de cotisation global** passe de 24 % à **25,5 %**, réparti équitablement entre salariés, employeurs et État (**8,50 %** chacun). À partir de juillet 2026, la durée requise pour partir en pension anticipée à 60 ans augmente progressivement jusqu'à **40 ans + 8 mois** d'ici 2030.

Le **plafond de déductibilité fiscale** pour les contrats de prévoyance-vieillesse passe de 3 200 € à **4 500 €** par an. Un nouvel **abattement AMVP** pouvant atteindre **9 000 €** par an encourage les salariés éligibles à une pension anticipée à prolonger leur carrière. La réforme introduit également la **pension progressive** pour les salariés de 60 ans justifiant de 40 ans de carrière.

Définition

La **réforme de l'assurance pension 2026** constitue une adaptation structurelle du système luxembourgeois de retraite visant à garantir sa pérennité face aux défis démographiques. Elle s'articule autour du principe de **solidarité intergénérationnelle** où les cotisations des actifs financent les pensions des retraités actuels.

Cette réforme maintient le système à **trois piliers** : le régime légal d'assurance pension (premier pilier), les régimes complémentaires d'entreprise (deuxième pilier) et l'épargne individuelle volontaire (troisième pilier). Les modifications touchent principalement le premier pilier obligatoire et renforcent les incitations fiscales pour le troisième pilier.

La **carrière d'assurance** comprend les années de cotisations obligatoires, les périodes complémentaires (études, éducation d'enfants, chômage), les périodes continuées et l'achat rétroactif de périodes. C'est sur cette base que sont calculés les droits à pension et les conditions d'accès aux différents types de pensions.

Questions fréquentes

Comment évolue la durée requise pour la pension anticipée à 60 ans ?

Avant juillet 2026, 40 ans de cotisation suffisent. À partir de juillet 2026, la durée augmente progressivement : +1 mois en 2026, +2 mois en 2027, +4 mois en 2028, +6 mois en 2029, pour atteindre 40 ans et 8 mois en 2030.

Les salariés ayant déjà rempli les conditions de pension anticipée avant juillet 2026 sont-ils concernés par l'allongement ?

Non. Les salariés qui avaient déjà rempli les conditions pour une pension anticipée à partir de 57 ans avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles ne sont pas affectés par l'allongement progressif de la durée de cotisation. Leurs droits acquis sont protégés.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Qu'est-ce que la pension progressive introduite en 2026 ?

La pension progressive permet aux salariés de 60 ans justifiant de 40 ans de carrière de réduire leur temps de travail d'au moins 25 % (minimum 16 h/semaine) tout en percevant partiellement leur pension, sous réserve de l'accord écrit de l'employeur.

Quand la réforme de l'assurance pension luxembourgeoise est-elle entrée en vigueur ?

La réforme, votée le 18 décembre 2025, est entrée en vigueur progressivement à partir du 1er janvier 2026. L'augmentation des taux de cotisation est immédiate, tandis que l'allongement de la durée pour la pension anticipée débute au 1er juillet 2026.

Quel est le nouveau taux de cotisation pension en 2026 ?

Le taux global passe de 24 % à 25,5 %, réparti équitablement à 8,50 % chacun pour le salarié, l'employeur et l'État. Pour un salarié gagnant 5 000 € bruts mensuels, la hausse représente 25 € supplémentaires par mois.

Quels avantages fiscaux la réforme 2026 introduit-elle pour les travailleurs qui prolongent leur carrière ?

Un abattement AMVP de 9 000 €/an (750 €/mois) est accordé aux salariés éligibles à la pension anticipée qui choisissent de continuer à travailler. Ce dispositif est cumulable avec la déduction pour prévoyance vieillesse portée à 4 500 €/an, soit jusqu'à 13 500 € d'abattements combinés.

Conditions d’exercice

Les modifications s'appliquent selon un **calendrier progressif** :

Mesure	Date d'application	Conditions
Augmentation cotisations	1er janvier 2026	Applicable immédiatement à tous les assurés
Allongement durée pension anticipée	1er juillet 2026	Application progressive sur 5 ans
Pension progressive	1er janvier 2026	Accord employeur requis + 40 ans carrière
Abattement fiscal AMVP	1er janvier 2026	Certification éligibilité pension nécessaire
Plafond déductibilité 4 500€	1er janvier 2026	Contrats Article 111bis LIR

Les **salariés ayant déjà rempli les conditions** pour une pension anticipée à partir de 57 ans ne sont **pas concernés** par l'allongement de la durée de cotisation. Cette protection des droits acquis garantit la sécurité juridique des assurés proches de la retraite.

Pour bénéficier de l'**abattement de maintien dans la vie professionnelle**, le salarié doit obtenir une **certification d'éligibilité** auprès de la CNAP ou d'un autre organisme de pension compétent, attestant qu'il remplit les conditions pour une pension anticipée mais choisit de continuer à travailler.

Modalités pratiques

Les principaux paramètres chiffrés de la réforme — allongement de carrière, nouveaux taux et avantages fiscaux — sont détaillés ci-dessous.

Augmentation progressive de la durée de cotisation pour pension anticipée à 60 ans :

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Année	Durée de cotisation requise	Exemple pratique
Avant juillet 2026	40 ans	Départ possible dès 40 ans de carrière
Juillet 2026	40 ans + 1 mois	Carrière complète en octobre ? départ novembre 2026
2027	40 ans + 2 mois	Allongement progressif
2028	40 ans + 4 mois	Allongement progressif
2029	40 ans + 6 mois	Allongement progressif
2030	40 ans + 8 mois	Durée finale stabilisée

Répartition du nouveau taux de cotisation (25,5%) :

Cotisant	Ancien taux	Nouveau taux	Augmentation
Salarié	8%	8,5%	+0,5%
Employeur	8%	8,5%	+0,5%
État	8%	8,5%	+0,5%
Indépendant	16%	17%	+1%

Le salarié constate une **hausse de 0,5%** sur son bulletin de salaire. Pour un salaire brut de 5 000€ mensuels, la cotisation pension passe de 400€ à 425€ mensuels (augmentation de 25€/mois, soit 300€/an).

Avantages fiscaux renforcés :

Dispositif	Ancien plafond	Nouveau plafond	Économie fiscale maximale*
Contrat prévoyance-vieillesse	3 200€/an	4 500€/an	1 575€/an
AMVP (maintien activité)	N/A	9 000€/an	3 150€/an

*Calcul basé sur un taux marginal d'imposition de 35%.

Pour la **pension progressive**, le salarié doit :

1. Avoir atteint 60 ans et justifier de 40 ans de carrière d'assurance (+ allongements progressifs)
2. Obtenir l'**accord écrit de l'employeur**
3. Définir le **pourcentage de temps de travail** souhaité
4. Continuer à **cotiser** sur le salaire à temps partiel, augmentant ainsi progressivement les droits à pension

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Pratiques et recommandations

Communication employeur : Informez rapidement vos collaborateurs de l'**augmentation des cotisations** sur les bulletins de paie de janvier 2026. Préparez une note explicative sur les bénéfices de la réforme (pension progressive, avantages fiscaux AMVP) pour valoriser les aspects positifs.

Planification retraite : Accompagnez les salariés de 55 ans et plus dans l'**évaluation de leur stratégie** de fin de carrière. L'allongement progressif de la durée de cotisation nécessite une révision des plans de départ initialement prévus en 2026-2030. Proposez des **sessions d'information** en collaboration avec la CNAP.

Optimisation fiscale : Encouragez vos collaborateurs à profiter du **nouveau plafond de déductibilité de 4 500€**. Pour un couple, cela représente 9 000€ déductibles annuellement. Intégrez cette information dans votre **communication avantages sociaux** et envisagez des partenariats avec des assureurs pour faciliter la souscription.

Gestion pension progressive : Établissez un **cadre interne** pour traiter les demandes de pension progressive. Définissez les critères d'acceptation (continuité de service, compétences critiques), les modalités de temps partiel acceptables et l'organisation du transfert de connaissances. Cette flexibilité peut constituer un **outil de rétention** des talents seniors.

Abattement AMVP : Identifiez proactivement les salariés éligibles à une **pension anticipée** et informez-les de l'avantage fiscal AMVP (jusqu'à 9 000€ de réduction du revenu imposable). Cet incitatif peut prolonger des carrières clés et **réduire les coûts de remplacement**.

Cadre juridique

Référence	Objet
Loi portant réforme de l'assurance pension	Réforme votée le 18 décembre 2025, entrée en vigueur 1er janvier 2026
Article 225bis Code de la sécurité sociale	Mécanisme d'ajustement automatique des pensions (+1,5% au 01.01.2026)
Article 111bis Loi sur l'impôt sur le revenu (LIR)	Plafond de déductibilité fiscale des contrats de prévoyance-vieillesse porté à 4 500€
Code de la sécurité sociale - Titre II	Dispositions relatives à l'assurance pension (carrière, cotisations, conditions d'attribution)

La CNAP met progressivement à jour ses outils et documentation pour refléter les nouvelles dispositions ; les demandes d'estimation introduites avant juillet 2026 peuvent connaître des délais prolongés. Les salariés proches de la retraite anticipée doivent se rapprocher de leur caisse de pension pour réévaluer leur calendrier de départ au regard des allongements progressifs de durée de cotisation.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois